

dossier de presse



le petit font-pré : la première micro-crèche municipale mercredi 22 mars 2023

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



sommaire



SOMMAIRE.....	1
COMMUNIQUE DE PRESSE	2
CONSTRUIRE UN PROJET SOCIAL SUR LE TERRITOIRE	3
UN SERVICE DE PROXIMITE DE QUALITE	5
UNE EMPREINTE CARBONE REDUITE.....	7

communiqué de presse

LA VILLE AU PLUS PRÈS DE SES FAMILLES

Ce mercredi 22 mars, le maire de Toulon, Hubert Falco a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF), représentée par Michel Unia, président du conseil d'administration et Julien Orlandini, directeur départemental, la 2^e convention territoriale globale (CTG). Ce plan d'actions, d'une durée de 4 ans, a déjà permis de développer de nombreuses actions au plus près des familles. L'une des toutes premières de cette CTG 2023 – 2026 est l'inauguration de la micro-crèche Le Petit Font-Pré.

Permettre aux parents en situation de recherche d'emploi de bénéficier de places en crèche. Développer l'espace numérique de travail dans les écoles. Mettre en place des modalités d'inscription favorisant l'accès de toutes les familles aux centres de loisirs. Renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les centres aérés. Soutenir la parentalité. Ce sont quelques-unes des 12 actions phares portées par la convention territoriale globale (CTG) qui a été signée ce mercredi 22 mars par la Ville de Toulon et la Caisse des Allocations Familiales du Var. L'enveloppe financière annuelle attribuée par la CAF au titre de la CTG représente plus de 10 millions d'euros.

Lancées au 1^{er} janvier 2020 pour succéder au contrat éducation jeunesse (CEJ), les conventions globales de territoire sont des démarches visant à construire un projet social sur un territoire donné. La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire. Celle entérinée en 2019 a notamment permis de la création du relais petite enfance « Les Petits Matelots » ou le développement du dispositif crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).

Le Petit Font-Pré est la première micro-crèche que compte Toulon. Ouverte de 7h30 à 18h30, elle s'inscrit dans une complémentarité d'accueil sur le territoire communal et dans une dynamique de développement social local. Pouvant recevoir jusqu'à 12 bambins de 3 mois à leur entrée en maternelle, elle constitue pour les familles un service de proximité en étant au plus près de leurs besoins. Son projet éducatif a pour objectif d'accompagner l'enfant vers son autonomie en favorisant son épanouissement. Il répond donc à un double objectif : offrir la sécurité affective nécessaire à la découverte des autres et de l'environnement afin de leur permettre d'évoluer en toute confiance tout en apprenant le vivre ensemble.

La structure a été aménagée dans un local de 225m², situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment de 5 étages en plein cœur de l'écoquartier Font-Pré. L'aménagement se devait donc d'être vertueux en terme d'empreinte carbone en favorisant l'éclairage naturel, en renforçant l'isolation du local, en recourant à des éclairages LED. Des panneaux photovoltaïques ont été installés afin de contribuer à l'apport énergétique nécessaire au fonctionnement des installations. L'aménagement du Petit Font-Pré qui a nécessité 6 mois, a coûté 890 000 €.

La politique familiale d'un pays se définit au niveau de l'Etat afin d'en garantir l'équité mais chaque commune se doit de prendre en compte la réalité du quotidien des familles afin d'apporter, à son échelle, les réponses les plus adaptées et de mettre en place les structures et les aménagements qui faciliteront l'épanouissement de ces familles. C'est dans cet esprit que depuis 2001, la ville de Toulon investit chaque année dans ses écoles, ses cantines, ses crèches, ses centres aérés, ses structures sportives liées à la jeunesse.

Contact presse :

Josée MASSI

1^{er} adjoint en charge de la petite enfance

06 03 51 37 30

construire un projet social sur le territoire

Signée ce mercredi 22 mars par Hubert Falco, maire de Toulon et la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF) représentée par Michel Unia, président du Conseil d'Administration et Julien Orlandini Directeur, la convention territoriale globale (CTG) définit pour 4 ans la politique familiale menée par la Ville. Cette convention qui n'est pas un dispositif financier est une démarche qui englobe différentes actions, plans ou labellisation (création de structures d'accueils pour les tout-petits ou la jeunesse, Plan mercredi, projet éducatif de territoire, Cité éducative) qui tendent à proposer une offre de prestations de qualité à l'ensemble des 44 015 familles toulonnaises allocataires recensées en 2021.

La Ville de Toulon avait signé avec la CAF du Var une première convention globale de territoire en 2019. Cette dernière, arrivée à échéance le 31 décembre 2022, a été marquée notamment par la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. Pour les tout-petits, elle aura, néanmoins, permis la création du relais petite enfance « Les Petits Matelots » ou le développement du dispositif crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pour les parents en situation de recherche d'emploi et qui offre 102 places disponibles sur l'ensemble des structures toulonnaises, dont 27 dans les crèches municipales

Au niveau de la jeunesse, différentes actions ont été entreprises, dont l'adossement de la tarification des cantines et des temps périscolaire et extrascolaire aux 10 tranches du quotient familial. Cette évolution tarifaire a permis à la Ville de Toulon d'obtenir, en décembre 2022, la labellisation *Plan mercredi* de l'ensemble de ses accueils de loisirs sans hébergement et de renouveler pour les 3 années à venir le projet éducatif de territoire (PEDT) qui permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Les écoliers, eux, sont concernés par le déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) mis en service en septembre dernier ou par les 2 cités éducatives désignées par l'État en début d'année 2022. La première, située à est, englobe les quartiers allant de Saint-Jean du Var à Sainte-Musse. La seconde, à l'ouest, comprend les secteurs de La Beaucaire, Pontcarral, le grand Jonquet et La Florane.

Le diagnostic de territoire préalable et nécessaire à la signature de cette 2^e convention territoriale globale qui s'étend sur la période 2023 – 2026 aura permis de dégager 12 actions phares telles que le soutien à la parentalité, de nouvelles modalités d'inscription dans les centres de loisirs afin de favoriser l'accès de toutes les familles à toutes ces structures ou l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs.

Depuis le 1^{er} septembre dernier, l'ensemble des centres aérés accueillent, tous les mercredis en plus des vacances scolaires, des enfants porteurs de handicap. Cette inclusion permet de développer leur autonomie tout en respectant leur bien-être. Les animateurs travaillent en lien direct avec les équipes pluridisciplinaires en charge des enfants afin de les éclairer sur le handicap dont ces derniers sont porteurs et de les accompagner pour mettre en œuvre différentes actions pédagogiques adaptées. Car la décision d'accueillir ces petits est prise collégalement par la Ville, la famille et le professionnel qui suit l'enfant sur la base d'un projet d'accueil personnel.

La création de la micro-crèche Le Petit Font-Pré s'inscrit en plein dans cette convention territoriale globale, dont l'enveloppe financière annuelle attribuée par la CAF représente plus de 10 millions d'euros

Au 1^{er} janvier 2020, les Contrats enfance jeunesse (CEJ) proposés par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ont fait place aux Conventions territoriales globales (CTG), à visée stratégique. Quant aux financements versés dans le cadre des CEJ à savoir la Prestation de service enfance-jeunesse (PSEJ), ils ont été remplacés par les bonus « territoires CTG ». Cette réforme ayant pour objectif d'élargir le territoire et les domaines de réflexion de la contractualisation avec les collectivités territoriales et simplifier les financements des domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La politique familiale de la Ville en chiffres (2021)

- 44 015 familles toulonnaises allocataires de la CAF
- 5 745 enfants allocataires (- de 3 ans) allocataires
- 25 633 enfants (de 4 à 17 ans) allocataires
- 16% sont des familles monoparentales
- 2 300 places d'accueils collectif pour les – de 3 ans répartis dans différents établissements d'accueils collectifs que compte la ville (municipaux, privés, associatifs)
- 340 assistantes maternelles libérales
- 3 relais petite enfance
- 5 lieux d'accueil parents - enfants
- 100 64 enfants inscrits aux activités périscolaires
- 1 944 places réparties dans 27 accueils de loisirs municipaux et associatifs ouverts les mercredis
- 2 248 places dans les 27 accueils de loisirs municipaux et associatifs ouverts lors du temps périscolaire
- 72% des élèves de maternelle et primaire sont rationnaires (10 000 inscrits soit environ 9 000 repas/jour). Durant l'année scolaire 2021/2022 : 1,4 million de repas ont été servis dans les écoles toulonnaises

un service de proximité de qualité

Le Petit Font-Pré est la première micro-crèche que compte Toulon. Elle s'inscrit dans une complémentarité d'accueil sur le territoire communal et dans une dynamique de développement social local. La structure peut accueillir jusqu'à 12 bambins encadrés par 4 professionnelles de la petite enfance aidées par 2 agents techniques dédiés à l'entretien et à la restauration. Cette micro-crèche est née d'une conviction forte : celle qu'un petit nombre d'enfants crée les conditions d'un accompagnement de grande qualité, offrant ainsi à chacun la capacité de s'adapter. Pour les familles, elle constitue un service de proximité en étant au plus près de leurs besoins.

Comme toutes les crèches municipales et conformément à la législation en vigueur en matière de petite enfance, Le Petit Font-Pré a développé un projet d'établissement autour de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Ce texte permet à tous les petits de bénéficier d'un accompagnement, encadré par un socle de valeurs communes, nécessaires à leur développement et à leur épanouissement.

Le projet éducatif de la structure précise les dispositions prises pour assurer le bien-être ainsi que l'éveil des tout-petits, notamment en matière artistique ou culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Résultant d'une réflexion collective, ce projet sert de base au travail aux professionnels de la petite enfance dans leur mission principale : accompagner l'enfant vers son autonomie en favorisant son épanouissement. Il répond donc à un double objectif : offrir la sécurité affective nécessaire à la découverte des autres et de l'environnement afin de leur permettre d'évoluer en toute confiance tout en apprenant le vivre ensemble.

L'accompagnement se doit donc d'être singulier et une réponse aux spécificités de chaque enfant au sein du collectif. Il est important que les règles, les limites et les interdits soient définis de façon cohérente pour sécuriser le tout-petit et lui permettre de grandir, de devenir autonome.

/ Les différents ateliers

Les différentes activités proposées par Le Petit Font-Pré mobilisent l'ensemble des compétences du tout-petit pour favoriser son développement affectif, social, sensori-moteur et cognitif sans attente de résultats.

Des ateliers « patouille » sont proposés aux enfants qui pourront en fonction de l'âge seulement manipuler ou participer à la préparation de la matière avec l'adulte. Sont utilisés : la farine et de l'eau, l'argile, la pâte à modeler, la mousse. Quant aux activités de construction et déconstruction, elles favorisent l'habileté manuelle, ainsi que la proprioception.

Les ateliers « pâtisseries » encouragent la concentration, la maîtrise du geste, le vocabulaire et le goût. Parce que des études ont montré que la nature offre des opportunités d'apprentissage au jeune enfant, de découverte, d'émerveillement, de créativité, d'estime de soi, la micro crèche « Le Petit Font-Pré » a pour projet de créer un petit coin potager où seront proposés des temps de jardinage pour créer ce contact avec la nature : herbes aromatiques, tomates cerises, fleurs, autant de matériaux à utiliser dans des ateliers olfactifs, et créatifs.

/ La participation des familles à la vie de l'établissement

Les établissements de jeunes enfants ont pour mission de favoriser le lien social avec les familles : d'abord en permettant aux familles de concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle et sociale, puis en créant le dialogue et les échanges entre les familles et entres familles et professionnels.

Le tissage du lien social débute dès les premières rencontres, puis elles seront enrichies au quotidien, notamment, par le biais de diverses rencontres au fil de l'année :

- la période de familiarisation,
- des groupes de paroles,
- des évènements festifs,
- la mise en place d'ateliers avec les familles,
- des rendez-vous thématiques.

En accord avec les projets, la micro-crèche sollicitera les familles, afin de ramener du matériel recyclé pour la mise en place des activités.

une empreinte carbone réduite

Le projet de la micro-crèche Le Petit Font-Pré consistait à aménager un local vide de 225m² situé en plein cœur de l'écoquartier Font-Pré. La situation géographique nécessitait un projet d'aménagement vertueux en terme d'empreinte carbone sur le cycle de vie de la construction. Le parti pris d'aménagement et le choix des équipements fait par la Ville de Toulon s'inscrit dans la démarche écoresponsable qu'elle développe depuis 10 ans. Favoriser l'éclairage naturel, renforcer l'isolation des locaux, recourir à des éclairages LED, optimiser et contrôler les apports énergétiques en chauffage ventilation, en eau, sont autant de moyens mis en place pour réduire l'empreinte carbone de la structure. Des panneaux photovoltaïques ont été installés : ils participent à l'apport énergétique nécessaire au fonctionnement des installations électriques en semaine. L'énergie produite non consommée durant les week-ends et les vacances sera injectée dans le réseau.

Pour tirer un meilleur parti des contraintes et qualités de la configuration des lieux, l'ensemble des éléments techniques ont été regroupés au centre des lieux. Cette distribution spatiale offre un maximum de fonctionnalité, de sécurité et de confort aux enfants ainsi qu'au personnel. Regroupés en périphérie, les espaces d'accueil des tout-petits bénéficient de la lumière naturelle provenant de grandes baies vitrées. Des persiennes ont été intégrées au vitrage, des stores occultants ont été posés. Dans les dortoirs, des lumières indirectes reliées à des variateurs d'intensité permettent de maîtriser l'apport de lumière.

Le traitement extérieur de la micro-crèche a été réalisé pour garantir la sécurité et l'intimité des enfants, avec notamment la pose de filets de protection pour éviter les intrusions, les jets d'objets depuis la rue ou la chute depuis les étages supérieurs. L'entrée de la structure municipale a été équipée d'un auvent de protection permettant l'accueil des enfants et des parents à l'abri de la pluie. Il lui confère un caractère fort et clairement identifiable, tout en respectant l'architecture du bâtiment.

/ Une gestion rationalisée des consommations de fluides

L'ensemble de l'installation électrique est piloté par une coupure automatisée en fin de journée pour éviter les surconsommations liées à l'éclairage. Les locaux de passage (couloirs, sanitaires,) et une partie des locaux non accessibles au public ont un éclairage sur détection de présence. 6 panneaux photovoltaïques d'une puissance maximale totale de 2 280 watts permettent de couvrir 15 à 20 % des besoins de la structure en électricité.

Un panneau d'information placé au-dessus de la porte d'entrée indique les quantités d'électricité produites et la décarbonisation réalisée (CO₂ non produit). Depuis début 2023, l'installation a produit 136 000 watts et évité la production de 95 kg de CO₂, soit approximativement une distance parcourue de 650 km avec un véhicule essence récent.

De plus, un système de coupure d'eau automatique en cas de détection d'une consommation d'eau en dehors des horaires d'ouverture de l'établissement de type Ecodoc a été installé.

/ La qualité de vie priorisée

Les locaux sont dotés d'une isolation thermique performante couplée avec des menuiseries aluminium à rupture de pont thermique et des vitrages à faible conductivité thermique. Des toiles d'ombrage, posées sur le côté sud de la façade équipent les espaces extérieurs pour préserver la température intérieure en été. Le Petit Font-Pré est classé en catégorie B vis-à-vis de ses consommations énergétiques. La gestion du renouvellement d'air de l'établissement est assurée une ventilation mécanique contrôlée double flux permettant de préchauffé l'air neuf qui sera pulsé dans les terminaux

de chauffage/climatisation avant d'être diffusé dans les locaux. Ce système permet d'éviter tout inconfort thermique.

Les espaces de repos et d'activités des enfants sont dotés d'éclairages directs et indirects pouvant être utilisés indépendamment. En fonction de l'activité et du besoin en éclairage, il est possible de faire varier l'intensité lumineuse. Les plafonds ont été colorés pour recréer un ciel de lit, les enfants en bas âge regardant souvent du bas vers le haut pour visualiser les adultes qui s'occupent d'eux. Des baffles acoustiques en forme de nuage, fabriquées à partir de matériaux 100 % recyclés dans des ateliers dans une démarche sociale et solidaire, ont été posées sur les plafonds. En plus du confort acoustique qu'elles procurent, elles servent d'indicateur de la qualité de l'air ambiant. C'est la première fois qu'un tel équipement est installé dans une structure toulonnaise.

L'opération d'aménagement de la micro-crèche Le Petit Font-Pré qui a nécessité 6 mois de travaux, a coûté 890 000 €. Il a bénéficié du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var.